

Les directives européennes : une ressource pour la formation en traduction spécialisée

Ilaria Cennamo, Università degli Studi di Milano

Citation: Cennamo, I. (2018), "Les directives européennes : une ressource pour la formation en traduction spécialisée", *mediAzioni* 23, <http://mediazioni.sitlec.unibo.it>, ISSN 1974-4382.

1. Introduction : les directives européennes comme ressources pour l'apprentissage de la traduction spécialisée

L'Union européenne est un projet d'unification dont la naissance, et son existence aujourd'hui, se manifestent par la création du droit communautaire. Une directive européenne est notamment :

l'un des deux instruments les plus importants dont dispose l'UE, avec le règlement. Elle tente de concilier la recherche de l'indispensable unité du droit de l'Union et la préservation de la diversité des particularités nationales. [...] La directive est donc l'un des instruments de base de la réalisation du marché intérieur. (Borchardt 2018 : 106)

Une directive est un acte juridique contraignant qui s'adresse aux États membres, en définissant des droits et en imposant des obligations quant aux résultats communs à atteindre au sein de l'Union. Les dispositions prévues par les directives européennes doivent être transposées dans les droits nationaux, dans le but ultime de rapprocher les législations nationales tout en respectant leurs diversités.

En tant que discours juridique (Cornu 2005) représentatif du contexte institutionnel de l'Union européenne, la directive européenne constitue à nos yeux un domaine de spécialité d'intérêt pour la formation en traduction

spécialisée (Lavault-Olléon 2007 ; Scarpa 2008, Durieux 2003). Il s'agit, en effet, d'un document qui permet d'observer les spécificités propres à la traduction juridique dans un contexte institutionnel et multilingue (Moreau 2011 ; Bocquet 2008). Au niveau discursif, une directive européenne présente les traits caractérisant le genre du discours législatif (Cornu 2005 : 263 ; Mortara Garavelli 2001 : 19), ce qui implique pour l'apprenti traducteur juridique une réflexion méta-traductive centrée sur la contextualisation de la directive objet de traduction.

Une directive européenne représente une voie d'accès au langage de l'Union européenne, ce dernier pouvant être conçu notamment en tant que langue de spécialité :

Si l'on s'accorde à reconnaître la spécificité de la construction européenne appelée à créer un ordre juridique nouveau dans le respect des traditions nationales, il faut admettre du même coup que le langage qu'elle se forge et qu'elle manie doit être replacé dans le processus d'intégration en cours. Qu'il donne lieu à la création de mots nouveaux (*euronymes*) pour désigner des concepts en devenir ou qu'il transmette des notions et des désignations enracinées dans chacune des langues protagonistes (*hétérolexies*), ce langage est constitué d'un vaste ensemble d'énoncés qui fonctionnent normalement [...] comme un sous-système au sein d'une langue et non pas comme une langue artificielle, ni un jargon, forme dégradée ou corrompue, d'une langue « nationale », elle-même claire et dépouillée.

Par sa nature, ses origines, ses modes de formation et son fonctionnement, ce langage – auquel on peut conférer la dignité *d'eurolecte* – ne se démarque aucunement des règles qui gouvernent toute langue de spécialité. (Goffin 1994 : 641-642)

La présente contribution est structurée comme suit : tout d'abord, on décrit l'analyse préalable des difficultés traductionnelles posées par le texte français de la directive 2013/48/UE en vue de sa traduction en italien. Ces difficultés sont présentées en faisant la distinction entre les éléments terminologiques, les éléments phraséologiques et les aspects rédactionnels. Ensuite, on propose une comparaison entre les choix traductionnels opérés par les apprentis traducteurs inscrits au cours de traduction spécialisée considéré, et les choix rédactionnels observables dans le texte italien officiel de la directive. Enfin, on présente une réflexion à vocation pédagogique qui concerne les compétences stratégiques demandées par le genre discursif en question. Cette réflexion a été développée

à la lumière de l'expérience didactique ici retenue, et sera approfondie dans le cadre de prochaines formations en traduction spécialisée.

2. Analyse préalable des difficultés traductionnelles posées par la directive 2013/48/UE

Dans cette section, on propose une classification des éléments de difficulté traductionnelle posés par le texte français de la directive 2013/48/UE du Parlement européen et du Conseil, du 22 octobre 2013

relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, au droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et au droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires¹.

Cette classification des difficultés traductionnelles est le résultat d'une première comparaison entre les versions française et italienne de la directive. Il s'agit, notamment, d'une analyse préalable fondée sur le critère de mise en équivalence entre les deux versions linguistiques de la directive. Cette dernière, étant un acte juridique produit dans un contexte supranational, multilingue, est censée conserver au sein de toutes ses versions linguistiques une structuration identique, et doit surtout assurer une valeur juridique et une fonction pragmatique équivalentes. Plus précisément, cette analyse préalable en perspective comparative se situe conformément à la définition de mise en équivalence de Mona Baker (2011) qui propose une conception de l'équivalence sur plusieurs niveaux, dans le but d'identifier les différents éléments linguistiques faisant l'objet du processus décisionnel propre à la traduction. Par conséquent, les deux versions de la directive ont été comparées afin d'identifier les éléments de

¹ EUR-Lex Access to European Union Law : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013L0048> (consulté le 28 janvier 2019)

difficulté traductionnelle au niveau du mot², au niveau d'unités linguistiques qui vont au-delà du mot³, ainsi qu'au niveau textuel⁴.

L'on a repéré, notamment, des difficultés d'ordre terminologique, phraséologique et rédactionnel qui seront détaillées dans les paragraphes suivants (cf. du § 2.1 au § 2.5).

La directive choisie est l'une des directives qui ont découlé du programme de Stockholm 2010-2014 ayant lancé un processus d'élaboration de dispositions communes en matière de procédure pénale. L'objectif de ce programme était de contribuer au rapprochement des systèmes nationaux de procédure pénale au sein de l'Union européenne, afin d'assurer le respect des droits fondamentaux (dont notamment le droit à la défense) ainsi qu'une protection plus efficace et homogène des citoyens européens. La directive 2013/48/UE représente, donc, un acte juridique récent qui donne accès à des dispositions communes de nature juridique concernant les droits fondamentaux. Ces dispositions sont formulées en ayant recours à un discours législatif accessible aux étudiants participant à la formation ici considérée, car la thématique des droits fondamentaux fait partie des contenus prévus par leur parcours de formation⁵.

L'analyse préalable des traits discursifs d'une directive européenne, en tant que cas particulier d'acte juridique produit par une institution supranationale, permet donc de cerner les difficultés terminologiques, phraséologiques et rédactionnelles qui caractérisent la traduction de ce genre discursif de spécialité. La prise en compte de ces spécificités jettera les bases pour une approche traductionnelle raisonnée qui sera décrite au § 3.1.1. et au § 3.1.2.

² « equivalence at word level » (Baker 2011 : 9).

³ « equivalence above word level » (Baker 2011 : 51).

⁴ « textual equivalence » (Baker 2011 : 131).

⁵ Plus d'informations sur l'expérience de formation ici retenue, seront fournies dans le § 3.

2.1. Terminologie juridique

Chaque directive étant un acte législatif produit dans le but de rapprocher les législations nationales des Pays membres de l'Union européenne vis-à-vis de droits d'intérêt commun, présente par conséquent la terminologie relative au domaine juridique spécifiquement abordé. Au sein du texte français de cette directive, on peut répertorier notamment des termes porteurs d'un sens juridique qui peuvent appartenir exclusivement au langage juridique ou bien également au langage courant (Cornu 2005 : 61). D'ailleurs, parmi ces termes juridiques, on observe aussi la présence du vocabulaire du droit procédural qui se réfère en particulier au droit d'accès à un avocat, c'est-à-dire à la thématique spécifiquement traitée par cette directive.

On peut, par exemple, signaler les termes juridiques suivants : *acte législatif, procès équitable, jugement, autorités judiciaires, jurisprudence, juridiction, infraction mineure, infraction pénale, interrogatoire, autorité répressive, incrimination, entrée en vigueur, dérogation, confidentialité, ordre public, sanction, droits des personnes, droits fondamentaux, procès, nationalité, droit international.*

Pour ce qui est du vocabulaire du droit procédural (tel qu'il a été pris en compte par la directive) on peut indiquer : *procédure pénale, privation de liberté, suspects, personne poursuivie, droits procéduraux, droit à l'assistance, conseiller juridique, aide juridictionnelle, présomption d'innocence, droit à l'information, assistance consulaire, procédure de constatation/d'enregistrement, déclaration incriminante, actes d'instruction, droit à l'intégrité de la personne.* Il s'agit, donc, des termes juridiques qui se réfèrent aux notions appartenant au droit à la défense.

Il faut noter que la richesse des branches du droit implique nécessairement une prise en compte de ses multiples discours (législatifs, dans ce cas spécifique), chacun s'articulant d'une manière fonctionnelle, aussi bien sur le fond que sur la forme, notamment par rapport aux contenus et aux conventions rédactionnelles propres à chaque branche du droit.

2.2. Terminologie institutionnelle

La terminologie observable au sein d'une directive européenne concerne également les termes qui définissent le contexte institutionnel (européen) dans lequel la directive s'inscrit. Il peut s'agir, notamment, des noms des institutions européennes, des sigles concernant la documentation produite au sein de l'Union européenne, ainsi que des termes qui ont été créés pour définir des notions communautaires particulières ou pour nommer les documents de l'Union. On peut donc considérer comme représentatifs de ce groupe, les termes suivants : *État membre, État membre d'exécution, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Comité économique et social européen, Cour européenne des droits de l'homme, Cour de justice de l'Union européenne, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (CEDH)*.

Tout comme Krieg-Planque l'explique dans son ouvrage *Analyser les discours institutionnels* (2012 : 22), une institution peut être considérée comme une véritable « communauté discursive » et comme un « dispositif symbolique » dont l'existence dépend fortement du langage. C'est, en effet, à travers ses discours qu'une institution définit sa propre identité et véhicule les représentations socio-institutionnelles en rapport avec ses actions et ses objectifs. En ce sens, l'observation de la terminologie institutionnelle constitue l'une des voies d'accès à l'institutionnalisation du discours concerné.

Le repérage des termes institutionnels dirige l'attention de l'apprenant vers les conventions terminologiques adoptées pour se référer à l'Union européenne, en tant qu'institution supranationale. Il pourra, ainsi, identifier les correspondances en langue d'arrivée afin de produire un texte conforme à la terminologie du domaine. Conformément aux études de Koskinen (2008 ; 2011), en effet, la traduction institutionnelle se caractérise par une démarche fondée sur la normalisation des stratégies de traduction, ce qui s'applique aussi bien au vocabulaire qu'à la syntaxe ainsi qu'au style des documents produits par l'institution.

2.3. Phraséologie juridique

À côté de la dualité de ses usages terminologiques (à la fois de nature juridique et institutionnelle), une directive européenne garde cette dualité aussi sur le plan phraséologique.

Un phrasème constitue une unité de sens autonome, qui doit être tout d'abord identifiée dans son intégralité par le traducteur du texte (Le Bel 2006 ; Pecman 2005 ; Poirier 2003 ; Xatara 2002). Une fois repéré dans le texte, le phrasème (spécialisé, dans ce cas) sera traduit de manière conforme aussi bien à sa signification sémantique qu'aux usages phraséologiques prévus en langue d'arrivée, dans le contexte de communication concerné.

Voici quelques exemples de phrasèmes juridiques présents dans le texte français de la directive retenue : *droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen ; droit d'informer un tiers dès la privation de liberté ; droit de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires ; en vertu de l'article ; prévu à l'article ; sans retard indu ; sans préjudice de ; ci-après dénommé « [...] » ; en tout état de cause ; porter atteinte à l'exercice effectif ; arrêter les modalités pratiques ; personne dont la remise est demandée ; atteinte grave à la vie, à la liberté ou à l'intégrité physique d'une personne.*

Il s'agit, pour l'apprenti traducteur, d'apprendre à lire correctement son texte de départ (Plassard 2007) afin d'en cerner les unités à traduire qui le composent, et par conséquent, d'évaluer correctement leurs degrés de spécialisation. Le droit de l'Union européenne représente aux yeux du traducteur une branche de spécialité complexe (Biel 2014, 2017 ; Prieto-Ramos 2014) car au sein de ses actes juridiques, à des visés multiples, convergent un discours juridique (concernant le droit procédural dans ce cas) ainsi qu'un discours institutionnel, représentatif de la législation européenne.

2.4. Phraséologie institutionnelle

Une directive européenne est, en effet, un acte législatif qui se veut représentatif de la volonté politique de l'Union européenne. Elle tente d'accomplir deux missions essentielles : la première est celle de fixer des objectifs communs en rapport avec un secteur ou une problématique qui concerne les États membres ; sa deuxième et ultime mission est, en revanche, d'établir les lignes directrices d'une législation européenne qui puisse assurer l'unité de droit au sein de l'Union. C'est pour cette raison que ses documents comprennent la terminologie et la phraséologie propres au domaine juridique abordé, ainsi que les termes et les phrasèmes qui définissent le caractère institutionnel de ses discours.

On estime qu'il est important d'attirer l'attention de l'apprenti traducteur vis-à-vis de la présence d'éléments phraséologiques, juridiques et institutionnels, car si les phrasèmes juridiques reflètent la nature législative du discours, les phrasèmes institutionnels caractérisent, à leur tour, l'énonciation de ce discours tel qu'il est formulé par l'institution supranationale en question.

Parmi les phrasèmes institutionnels, on peut citer les suivants : *au titre de la présente directive* ; *conformément au principe de l'effectivité du droit de l'Union* ; *veiller à ce que [...] + verbe au subjonctif* ; *les dispositions relatives à* ; *la fixation de règles minimales communes* ; *ont adopté la présente directive* ; *la présente directive + verbe à l'indicatif présent* (par exemple : *établit, définit, s'applique, favorise* etc.). La recherche de phrasèmes institutionnels équivalents demande une réflexion méta-traductive de la part de l'apprenant qui devra notamment sélectionner des traduisants s'avérant pertinents par rapport aux conventions rédactionnelles des directives européennes.

2.5. Clarté rédactionnelle

Conformément au *Guide pratique commun* (2015), la clarté rédactionnelle des textes législatifs de l'Union européenne est assurée par une série d'éléments. Tout d'abord, le respect des conventions structurelles de chaque typologie d'acte juridique produit par l'Union : en fonction de ses destinataires et de son caractère

contraignant ou non⁶, chaque acte présente des subdivisions internes spécifiques qui doivent être observées dans toutes les langues de l'Union. En outre, la précision des informations passe forcément par l'uniformité et la cohérence terminologique, et la répétition lexicale⁷, nécessaires à la monoréférentialité du contenu. Enfin, on souligne l'importance du recours à une syntaxe concise, privée de tournures complexes, et articulée autour d'une grammaire et d'une ponctuation correctes, afin de faciliter la compréhension du contenu. À partir de ce constat, on a donc prévu les trois sous-catégories de difficultés rédactionnelles suivantes : structuration du discours ; uniformité terminologique et lexicale ; concision syntaxique. La première sous-catégorie (structuration du discours) comprend non seulement l'observation des différentes sections qui composent une directive (l'intitulé, les visas, les considérants, et les articles qui contiennent les dispositions prévues par la directive), mais aussi l'emploi uniforme et cohérent de minuscules et de majuscules, et de la ponctuation utilisée pour organiser les différentes parties du texte. La deuxième sous-catégorie (uniformité terminologique et lexicale) comprend aussi bien les termes et les phrasèmes juridiques, le vocabulaire du droit procédural, les termes et les phrasèmes institutionnels ainsi que le lexique récurrent dans ce genre discursif (le choix des adverbes comme « conformément » ou « lorsque », ou bien le choix d'adjectifs et de pronoms comme « ledit », « tel », « cela »). Enfin, la troisième sous-catégorie (concision syntaxique) renvoie aux stratégies de reformulation nécessaires à une production multilingue efficace.

Guider l'apprenant vers l'observation de ces problématiques rédactionnelles pourra contribuer au développement des compétences qui définissent le rôle du traducteur-rédacteur. Tout comme Delisle le souligne dans son ouvrage :

traduire est une opération de jugement et de coordination qui consiste à concilier les impératifs sémantiques et stylistiques d'un discours tout en

⁶ Il faut noter, tout particulièrement, qu'une directive, contrairement au règlement, est un acte juridique qui s'adresse aux États membres et qui est contraignant seulement par rapport aux résultats à atteindre.

⁷ Les avantages et les inconvénients de la répétition lexicale pour la rédaction et la traduction dans le cadre de l'Union européenne ont fait l'objet notamment de l'étude de Leoncini Bartoli (2016 : 66).

respectant les contraintes imposées par les règles d'écriture et l'organicité textuelle [...] le traducteur doit réunir toutes les qualités d'un bon rédacteur. La traduction offre, en effet, toutes les difficultés inhérentes à la composition originale : en « recomposant » un texte dans une autre langue, le traducteur est soumis aux mêmes contraintes que le rédacteur. La particularité de la traduction réside dans le fait que celui qui pratique cet « art de réexpression » doit assimiler un vouloir-dire qui n'est pas le sien et remodeler dans une autre langue cette pensée étrangère couchée sur papier. (Delisle 1980 : 124-125).

Plus récemment, Ladmiral (2017 : 306) a proposé une réflexion théorique sur la traduction « comme paradigme de l'écriture » en décrivant ce processus en tant qu'opération constituée de deux phases : « une phase (I) de lecture-interprétation et une phase (II) de réexpression » (Ladmiral 2017 : 310). D'après Ladmiral, la deuxième phase est une phase de réécriture non pas du texte source, mais plutôt des représentations mentales que le traducteur a construites au cours de la première phase, tout comme l'auteur d'un texte qui auto-traduit son vouloir-dire, de sa conception mentale à sa matérialité langagière correspondante.

Pour conclure ce paragraphe, on souligne, tout d'abord, l'importance au plan pédagogique d'une prise en compte des compétences rédactionnelles faisant partie de l'opération traductive. Malheureusement, s'il est vrai que l'Union européenne ne cesse pas d'améliorer ses ressources multilingues aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif, on constate que le lien existant entre rédaction et traduction n'est pas encore suffisamment explicité au sein des guides et des manuels institutionnels (Leoncini Bartoli 2016 : 59), ce qui génère un flou notionnel peu exploitable par les formateurs. En effet, au plan théorique (Cosmai 2007) on affirme qu'au sein de l'Union européenne il faudrait se référer à la « corédaction » des documents dans les différentes langues officielles de l'Union plutôt qu'à leur « traductions », et ce, conformément à la politique linguistique de l'Union qui est censée accorder la même valeur juridique à toutes les langues. Au plan opérationnel, pourtant, ce sont bien les traducteurs qui assurent la mise à disposition régulière de la documentation multilingue produite par l'Union, tout comme affirmé par l'Union au sein de ses publications :

En tant qu'organisation démocratique, l'UE doit communiquer avec ses citoyens dans leur propre langue. [...]

Les traducteurs de l'UE garantissent l'accessibilité des documents dans toutes les langues officielles, car les institutions européennes adoptent des lois qui s'appliquent directement à chaque citoyen. Tous (personnes physiques, personnes morales et tribunaux) doivent être à même de comprendre ces documents, de suivre l'ensemble du processus législatif et de s'adresser aux institutions dans leur propre langue. (Le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation, *Traduire et interpréter pour l'Europe*, 2017 :4⁸)

Il faut donc souligner que, par rapport aux juristes, les traducteurs opèrent en tant que rédacteurs qui se démarquent notamment par cette expertise bilingue et biculturelle qui les rend capable d'établir l'équivalence entre les différentes langues et langages juridiques (Gémar 2002a, 2002b), d'où leur responsabilité éthique et institutionnelle.

3. La directive 2013/48/UE au cœur de notre parcours de formation en traduction spécialisée

Dans ce paragraphe, on présente une comparaison ciblée entre un extrait (français et italien) de la directive officielle et les solutions traductionnelles proposées par les 17 apprentis traducteurs inscrits au cours de traduction spécialisée (français-italien) de niveau master 2 auprès du département SMELSI⁹. Plus précisément, les apprenants (italophones) sont inscrits au master en « langues et cultures pour la communication et la coopération internationale » de l'Université de Milan¹⁰, qui propose à côté des cours annuels de langue et culture française également un cours de traduction spécialisée au premier semestre de la deuxième année du master. Provenant, dans la majorité des cas, de parcours de formation de niveau licence en langues et littératures étrangères ou en médiation linguistique et culturelle, ces apprenants de niveau master n'ont pas reçu auparavant de formation à vocation professionnelle en traduction. Les

⁸ Publication accessible via l'adresse suivante : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/8634fd19-8875-11e7-b5c6-01aa75ed71a1> (consulté le 19 avril 2019).

⁹ "Scienze della Mediazione Linguistica e di Studi Interculturali".

¹⁰ Un descriptif du master est accessible à l'adresse suivante : <https://www.unimi.it/it/ugov/of/cdsi20200000k02of1> (consulté le 18 juin 2019).

cours de traduction dont ils ont bénéficié pendant leurs parcours de licence relèvent, en effet, de la « traduction pédagogique »¹¹, c'est-à-dire d'une formation en traduction qui intègre la formation en langue étrangère, pendant les trois années de licence. Leur niveau de langue française (L2) correspond généralement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) On signale, par conséquent, que le cours de traduction spécialisée pris en considération, représente la première expérience de formation en traduction spécialisée pour les étudiants inscrits. Les objectifs principaux de cette formation renvoient notamment à l'acquisition de compétences de base en matière de traduction spécialisée. Ces compétences pourront être développées davantage dans le cadre de laboratoires professionnalisants et/ou d'expériences de stage qui permettront à l'étudiant d'appliquer ses compétences à différents domaines de spécialisation.

Obiettivi: Il corso si propone di avviare lo studente ad una riflessione sui principi teorici e pratici della traduzione. In particolare, l'acquisizione di conoscenze teoriche nel campo della traduttologia generale saranno requisito indispensabile per poter affrontare con consapevolezza critica la traduzione dal francese all'italiano di testi di specialità appartenenti a diverse discipline. Il sapere teorico acquisito dovrà infatti trovare il suo naturale completamento in una buona pratica traduttiva, ai fini della formazione di solide competenze professionali.

Risultati di apprendimento previsti: Al termine del corso, lo studente avrà acquisito una buona conoscenza teorica in ambito traduttologico, in grado di sostenere la pratica traduttiva, a favore dell'acquisizione di un profilo realmente professionale nell'ambito della traduzione.¹²

En ce qui concerne les compétences requises pour accéder au cours, on demande, enfin, simplement une bonne maîtrise des deux langues objet du cours (français et italien).

¹¹ Les sciences du langage font justement une distinction entre les méthodes d'enseignement/apprentissage qui relèvent de la traduction didactique, ou pédagogique ou bien universitaire, et celles qui relèvent de l'enseignement/apprentissage de la traduction professionnelle (Grellet 1991 : 13 ; Gile 2005^o : 9^o ; D'Angelo 2012). Cette dernière se démarque notamment par son objectif de former des futurs traducteurs professionnels, alors que la traduction pédagogique conçoit la compétence traductionnelle comme un moyen de développement de compétences linguistiques en L2 (langue étrangère).

¹² Texte tiré du descriptif du programme prévu pour l'année académique 2018-2019.

On signale notamment que les directives européennes, tout en étant des actes juridiques, épargnent au traducteur le défi propre à la traduction juridique appliquée à des documents d'empreinte nationale. Traduire une directive européenne n'implique pas, au fait, de problèmes liés au passage d'un système juridique de départ à un système juridique d'arrivée qui ne partagent pas les mêmes racines socio-historiques. Cela permet (dans le cas spécifique de la formation considérée) de centrer le processus d'apprentissage sur les spécificités propres au domaine de spécialité du droit européen.

La posizione privilegiata dell'UE come soggetto di diritto ha fatto sì che nel corso degli anni essa elaborasse un ordinamento giuridico proprio e altro rispetto alle strutture nazionali preesistenti; di conseguenza il carattere di novità e soprattutto l'alterità dell'esperienza comunitaria rispetto alle realtà e agli istituti giuridici nazionali hanno dato origine a un nuovo lessico in grado di esprimere nuovi concetti e un nuovo universo giuridico. (Cosmai 2007 : 140).

Le cours a prévu, notamment, des séances initiales vouées à la définition du processus de « traduction spécialisée » (Scarpa 2008 : 83) ainsi qu'à la présentation du contexte traductionnel de l'Union européenne, à la fois juridique et institutionnel (Cosmai 2007 : 94). Les séances suivantes ont été des véritables ateliers de traduction centrés sur différents extraits tirés de la directive 2013/48/UE, qui ont été proposés selon une progression des difficultés traductionnelles, identifiées au préalable. La comparaison des choix traductionnels, objet de ce paragraphe, concerne le dernier texte proposé dans le cadre du cours de traduction spécialisée.

Le tableau 1 ci-dessous contient ce texte ainsi que sa traduction officielle en langue italienne¹³. On précise que, dans le cadre de ce parcours de formation, les étudiants pouvaient consulter leurs dictionnaires au format papier, mais n'avaient pas accès à Internet ni, bien évidemment, à la version italienne de cette directive. Cette version a été prise en compte par le formateur qui a également présenté d'autres solutions traductionnelles possibles, et ce, dans le but de guider l'apprenti vers une meilleure compréhension de la notion d'« erreur de traduction » (Larose 1998 ; Osimo 2004 ; Scarpa 2001 : 184). À partir du moment

¹³ EUR-Lex: Access to European Union Law, URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR-IT/TXT/?uri=CELEX:32013L0048&from=FR> (consulté le 28 janvier 2019)

où il s'agissait du premier cours de traduction spécialisée pour les participants (au nombre de 17), pendant les séances de traduction précédant cet extrait, d'autres extraits tirés de la directive 2013/48/UE ont été proposés afin de permettre aux étudiants de s'approprier progressivement la terminologie, la phraséologie et les conventions rédactionnelles propres à cette directive européenne¹⁴.

Français	Italien
<p>(19) Les États membres devraient veiller à ce que les suspects ou les personnes poursuivies aient le droit d'avoir accès à un avocat, sans retard indu, conformément à la présente directive. En tout état de cause, les suspects ou les personnes poursuivies devraient, s'ils n'ont pas renoncé à ce droit, bénéficier de l'accès à un avocat pendant la procédure pénale devant une juridiction.</p>	<p>(19) Gli Stati membri dovrebbero assicurare che indagati e imputati abbiano il diritto di avvalersi di un difensore senza indebito ritardo in conformità della presente direttiva. In ogni caso, a indagati e imputati dovrebbe essere consentito di avvalersi di un difensore durante il procedimento penale dinanzi a una corte, qualora non abbiano rinunciato a tale diritto.</p>
<p>(20) Aux fins de la présente directive, l'interrogatoire n'inclut pas les questions préliminaires posées par la police ou par une autre autorité répressive ayant pour but d'identifier la personne concernée, de vérifier si elle détient des armes ou de vérifier d'autres questions de sécurité similaires, ou d'établir s'il y a lieu d'ouvrir une enquête, par exemple lors d'un contrôle routier, ou d'un contrôle aléatoire de routine lorsque le suspect ou la personne poursuivie n'a pas encore été identifié.</p>	<p>(20) Ai fini della presente direttiva, non rientrano tra gli interrogatori le domande preliminari effettuate dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto finalizzate a identificare l'interessato, a verificare il possesso di armi o ad accertare altre questioni analoghe relative alla sicurezza o a determinare se le indagini debbano essere avviate, ad esempio, nel corso di un controllo su strada o durante controlli periodici su base casuale qualora un indagato o imputato non sia ancora stato identificato.</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>(22) Les suspects ou les personnes poursuivies devraient avoir le droit de rencontrer en privé l'avocat qui les représente. Les États membres peuvent arrêter des modalités pratiques concernant la durée et la</p>	<p>(22) Indagati e imputati dovrebbero avere il diritto di incontrare in privato il difensore che li assiste. Gli Stati membri possono stabilire disposizioni pratiche riguardanti la durata e la frequenza di tali incontri, tenendo conto delle</p>

¹⁴ Les premiers textes proposés concernaient les premières sections de la directives (y compris l'intitulé et les visas) et avaient l'objectif de sensibiliser les étudiants vis-à-vis de la rigueur terminologique nécessaire dans le domaine considéré, alors que les textes suivants contenaient des extraits de considérants et d'articles permettant d'observer également des problématiques discursives et rédactionnelles.

fréquence de ces rencontres, en tenant compte des circonstances de la procédure, en particulier de la complexité de l'affaire et des étapes procédurales applicables.	circostanze del procedimento, in particolare della complessità del caso e degli adempimenti procedurali applicabili.
---	--

Tableau 1 : Extrait français-italien de la directive 2013/48/UE

Conformément aux catégories de difficultés traductionnelles identifiées en phase d'analyse préalable, cet extrait contient au moins trois typologies de défi traductionnel : des défis d'ordre terminologique, phraséologique et syntaxique-rédactionnel.

En ce qui concerne le palier terminologique, on peut noter, par exemple, que « les suspects ou les personnes poursuivies » est régulièrement traduit par « indagati e imputati » dans la version italienne officielle. Cette solution prévoit l'omission des déterminants et la traduction de la conjonction « ou » par « e » (non pas par sa correspondante littérale « o »).

Tout en ayant traduit correctement les deux termes, 12 sur 17 participants n'ont pas assuré une mise en discours optimale au niveau des déterminants et de la conjonction « ou »¹⁵. Le tableau 2 en montre quelques exemples.

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 1 de solutions « apprenti »	Exemple n° 2 de solutions « apprenti »	Exemple n° 3 de solutions « apprenti »
(19) Les États membres devraient veiller à ce que les suspects ou les personnes poursuivies [...]. En tout état de cause, les suspects ou les personnes	(19) Gli Stati membri dovrebbero assicurare che indagati e imputati [...]. In ogni caso, a indagati e imputati dovrebbe [...].	Gli Stati membri dovrebbero garantire agli indagati o agli imputati [...]. Ad ogni modo, gli indagati o gli imputati dovrebbero [...].	Gli Stati membri dovrebbero garantire a indagati o imputati [...]. Ad ogni modo, [...], gli indagati o imputati dovrebbero [...].	Gli Stati membri dovrebbero garantire che gli indagati e gli imputati [...]. In qualunque caso, gli indagati e gli imputati dovrebbero [...].

¹⁵ Tout comme Arcaini Enrico le décrit dans son ouvrage *Italiano e francese. Un'analisi comparativa* (2000), le français et l'italien se différencient au niveau de l'utilisation des déterminants (2000 : 317) et des conjonctions (2000 : 497). Il s'agit de particularités qui peuvent notamment engendrer des interférences linguistiques, en phase de traduction.

poursuivies devraient, [...].				
(22) Les suspects ou les personnes poursuivies devraient avoir le droit [...].	(22) Indagati e imputati dovrebbero avere il diritto [...].	(22) Gli indagati o gli imputati dovrebbero avere il diritto [...].	(22) Gli indagati o imputati dovrebbero avere il diritto [...].	22) Gli indagati e imputati dovrebbero avere il diritto

Tableau 2 : Comparaison n° 1 des solutions traductionnelles concernant la terminologie

Cette tendance chez les apprenants témoigne d'une approche tendant à la littéralité. Cette attitude traductionnelle a été déjà observée dans d'autres cas, pendant cette formation.

Le tableau 3 vise à montrer que lorsque la traduction de termes et de phrasèmes ne pose pas de problèmes d'ordre syntaxique (en raison de leur caractère figé)¹⁶, les solutions proposées par les apprentis sont toujours correctes (17 sur 17).

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 1 de solutions « apprentis »	Exemple n° 2 de solutions « apprentis »	Exemple n° 3 de solutions « apprentis »
(19) Les États membres devraient veiller à ce que [...] aient le droit d'avoir accès à un avocat	(19) Gli Stati membri dovrebbero assicurare [...] abbiano il diritto di avvalersi di un difensore	Gli Stati membri dovrebbero garantire [...] il diritto di avvalersi di un difensore	Gli Stati membri dovrebbero garantire [...] il diritto di avvalersi di un difensore	Gli Stati membri dovrebbero garantire [...] il diritto di avvalersi di un difensore
(22) Les suspects ou les personnes poursuivies devraient avoir le droit de rencontrer en	(22) Indagati e imputati dovrebbero avere il diritto di incontrare in privato il difensore che li assiste.	(22) Gli indagati o gli imputati dovrebbero avere il diritto di incontrare in privato il	(22) Gli indagati o imputati dovrebbero avere il diritto di incontrare privatamente il difensore che li assiste.	22) Gli indagati e imputati dovrebbero avere il diritto di incontrare privatamente il loro difensore .

¹⁶ Le tableau est centré notamment sur la traduction des unités suivantes : « Etats membres », « le droit d'avoir accès à un avocat » et « avocat » lorsqu'il apparaît en dehors du phrasème « le droit d'avoir accès à un avocat ».

privé l' avocat qui les représentent.		difensore che li assiste.		
--	--	----------------------------------	--	--

Tableau 3 : Comparaison n° 2 des solutions traductionnelles concernant la terminologie

Par ailleurs, il est intéressant de noter que le terme « procédure pénale » (présent à la fin du considérant 19 de l'extrait, cf. tableau 1) a été traduit dans la version italienne officielle par « procedimento penale », un choix qu'on a retrouvé également dans toutes les traductions des apprenants (17 sur 17).

Pourtant, l'approche traductionnelle des apprenants ne s'avère pas aussi efficace en correspondance de « en tenant compte des circonstances de la procédure » (au considérant 22 de l'extrait, cf. tableau 1). En effet, dans la version italienne officielle cette partie du texte a été traduite par « tenendo conto delle circostanze del procedimento », tandis que 14 apprenants sur 17 ont opté pour une traduction littérale, selon laquelle « procédure » devient « procedura ».

On observe donc, ici, un deuxième cas d'approche traductionnelle littérale qui avait déjà été adoptée en correspondance de l'unité terminologique : « les suspects et les personnes poursuivies ».

En correspondance des phrasèmes institutionnels présents dans cet extrait, les traductions proposées par les participants permettent d'observer (dans 13 traductions sur 17) des choix de registre¹⁷ en italien qui ne correspondent pas aux conventions rédactionnelles du domaine, comme montré par les exemples figurant au tableau 4. N'ayant pas forcément de correspondants figés dans toutes les langues, ce type de phrasèmes demande de la part du traducteur une sensibilité vis-à-vis du registre adéquat au contexte ainsi que des compétences rédactionnelles en langue d'arrivée. Ces lacunes sont probablement imputables au fait que pour ces étudiants, ce cours était la première expérience formative en traduction spécialisée, concernant le domaine juridique et institutionnel. Ces choix traductionnels ne relèvent pas nécessairement d'un manque de connaissances purement interlinguistiques, elles peuvent être plutôt le résultat

¹⁷ On signale, notamment, la traduction de « état de cause » par « situazione », « modo », « circostanza », et la traduction de « conformément à la présente directive » traduit par « secondo la presente », « secondo tale », « secondo la suddetta ».

de lacunes méthodologiques qu'ils auraient besoin de combler dans le cadre d'autres expériences formatives en matière de traduction spécialisée.

Gile présente cette distinction très clairement dans son ouvrage *La traduction. La comprendre, l'apprendre* (2005 : 132-133) en mettant notamment l'accent sur ce qui relève de « faiblesses dans les connaissances » et ce qui témoigne de « faiblesses dans la méthode ». En cas de faiblesses dans la méthode l'apprenti traducteur « peut [notamment] avoir du mal à trouver des solutions de reformulation en langue d'arrivée qui contournent les problèmes liés aux différences interlinguistiques » (Gile 2005 : 133).

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 1 de solutions « apprenti »	Exemple n° 2 de solutions « apprenti »	Exemple n° 3 de solutions « apprenti »
En tout état de cause, [...]	In ogni caso, [...]	In qualunque situazione, [...]	Ad ogni modo, [...]	In ogni circostanza, [...]
[...] conformément à la présente directive.	[...] in conformità della presente direttiva.	[...] secondo la presente direttiva.	[...] secondo tale direttiva.	[...] secondo la suddetta direttiva.

Tableau 4 : Comparaison des solutions traductionnelles concernant les phrasèmes institutionnels

Au niveau syntaxique, il s'avérait nécessaire de reformuler certains passages dans le but de rendre le contenu plus aisément compréhensible en langue italienne. La reformulation (Delisle 1980 : 77 ; Lavault-Olléon 1998 : 62) est une stratégie de traduction qui demande un raisonnement poussé de la part de l'apprenant, car elle implique que l'équilibre syntaxique et discursif du texte de départ soit restitué dans le texte d'arrivée, tout en étant recréé afin d'être conforme aux contraintes rédactionnelles d'arrivée. L'apprenti traducteur devra, notamment, trouver un juste milieu entre la transmission correcte du sens et la pertinence de ses choix rédactionnels. Les exemples au tableau 5 montrent que telle recherche du juste milieu entre sens et style (dans 14 traductions sur 17) a donné lieu à des résultats redondants au plan syntaxique ou bien à des choix

peu pertinents au niveau du registre¹⁸, ce qui peut confirmer les faiblesses méthodologiques observées en correspondance des phrasèmes institutionnels.

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 1 de solutions « apprenti »	Exemple n° 2 de solutions « apprenti »	Exemple n° 3 de solutions « apprenti »
En tout état de cause, les suspects ou les personnes poursuivies devraient, s'ils n'ont pas renoncé à ce droit , bénéficier de l'accès à un avocat pendant la procédure pénale devant une juridiction.	In ogni caso, a indagati e imputati dovrebbe essere consentito di avvalersi di un difensore durante il procedimento penale dinanzi a una corte, qualora non abbiano rinunciato a tale diritto.	In ogni caso, indagati e imputati dovranno, salvo rinuncia , beneficiare del diritto di avvalersi di un difensore nel procedimento davanti a un'autorità giudiziaria.	Ad ogni modo, nel caso in cui non avessero rinunciato a tale diritto , gli indagati o imputati dovrebbero beneficiare del diritto di avvalersi di un difensore durante il procedimento penale davanti a una giurisdizione.	Ad ogni modo, gli indagati o gli imputati dovrebbero beneficiare del diritto di avvalersi di un difensore, se non hanno rinunciato a tale diritto , durante il procedimento penale in presenza di una giurisdizione.
(20) Aux fins de la présente directive, l'interrogatoire n'inclut pas les questions préliminaires posées par la police ou par une autre autorité répressive ayant pour but d'identifier la personne concernée, de vérifier si elle détient des	(20) Ai fini della presente direttiva, non rientrano tra gli interrogatori le domande preliminari effettuate dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto finalizzate a identificare l'interessato, a verificare il possesso di armi o ad accertare altre	Ai fini della presente direttiva, l'interrogatorio non include le domande preliminari poste dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto aventi come scopo l'identificazione della persona interessata, la verifica sul possesso di armi o la verifica di altre domande di sicurezza	Ai fini della presente direttiva, l'interrogatorio non include le domande poste dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto, il cui obiettivo è quello di identificare la persona in causa, di verificare se detiene armi o di assicurarsi	Ai fini della presente direttiva, l'interrogatorio non include le domande preliminari poste dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto con l'obiettivo di identificare la persona interessata, di verificare l'eventuale possesso di

¹⁸ On signale, notamment, le recours à l'adverbe « salvo » pour traduire « s'ils n'ont pas renoncé à ce droit », ou encore le recours à la particule « vi » dans « se vi è ragione di » pour traduire « s'il y a lieu de ».

armes ou de vérifier d'autres questions de sécurité similaires, ou d'établir s'il y a lieu d'ouvrir une enquête, [...].	questioni analoghe relative alla sicurezza o a determinare se le indagini debbano essere avviate, [...].	similari, o di stabilire se vi è la possibilità di aprire un'inchiesta, [...].	su questioni di sicurezza simili, o di stabilire la necessità di aprire un'indagine, [...].	armi o altre questioni di sicurezza simili, o di stabilire se vi è ragione di avviare un'indagine, [...].
---	--	--	---	---

Tableau 5 : Comparaison des stratégies de reformulation

Les imprécisions commises par les apprentis traducteurs, tout en ayant un impact négatif sur la clarté rédactionnelle de leurs textes d'arrivée en italien, renvoient dans une minorité de cas (3 sur 17) à des « traductions erronées », c'est-à-dire à des fautes de sens, conformément à ce qui est prévu par le Comité Interinstitutionnel d'Evaluation de la Qualité des Traductions Externes (CIEQ) :

La scheda del CIEQ prevede otto tipi di errori, ognuno associato a un codice da indicare a margine del foglio durante la fase di revisione :

1. **Traduzione errata** (SENS): vero e proprio errore di trasposizione che altera il senso dell'originale o falsa la comprensione del testo. In questa vasta categoria possono rientrare per esempio traduzioni troppo letterali, controsensi o aggiunte che modificano il senso del testo [...]

(Cosmai 2007: 111)

L'on a considéré comme des traductions erronées, les trois solutions figurant aux tableaux 6, 7 et 8 ci-dessous.

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 1 de solution « apprenti » (traduction erronée)
(20) Aux fins de la présente directive, l'interrogatoire n'inclut pas les questions préliminaires posées par la police ou par une autre autorité répressive ayant pour but d'identifier la personne concernée, de vérifier si elle détient des armes ou de vérifier d'autres questions de	(20) Ai fini della presente direttiva, non rientrano tra gli interrogatori le domande preliminari effettuate dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto finalizzate a identificare l'interessato, a verificare il possesso di armi o ad accertare altre questioni analoghe relative	(20) Ai fini della presente direttiva, l'interrogatorio non comprende i quesiti preliminari posti dalla polizia o da un'autorità di contrasto volti ad identificare la persona interessata e a verificare l'eventuale detenzione di armi da parte di quest'ultima, o altre questioni relative alla

sécurité similaires, ou d'établir s'il y a lieu d'ouvrir une enquête, par exemple lors d'un contrôle routier, ou d'un contrôle aléatoire de routine lorsque le suspect ou la personne poursuivie n'a pas encore été identifié.	alla sicurezza o a determinare se le indagini debbano essere avviate, ad esempio, nel corso di un controllo su strada o durante controlli periodici su base casuale qualora un indagato o imputato non sia ancora stato identificato.	sicurezza. Qualora l'indagato o imputato non sia ancora stato identificato, è possibile stabilire se vi sia la necessità di aprire un'inchiesta, ad esempio nel corso di un eventuale controllo stradale o di routine.
--	---	---

Tableau 6 : Traduction erronée déterminée par une reformulation excessive

L'erreur de sens commise par la solution montrée au tableau 6 a été déterminée par une reformulation excessive qui a impliqué l'effacement du lien existant (dans la formulation en français) entre les « questions préliminaires » qui ont pour but de « 1) identifier la personne concernée, 2) de vérifier si elle détient [...] ou 3) d'établir s'il y a lieu d'ouvrir une enquête ».

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 2 de solutions « apprenti » (traduction erronée)
(19) [...] En tout état de cause , les suspects ou les personnes poursuivies devraient [...]	(19) [...] In ogni caso , a indagati e imputati dovrebbe [...]	(19) [...] Durante l'interessa della causa , laddove non abbiano rinunciato a tale diritto [...]

Tableau 7 : Traduction erronée déterminée par une reformulation excessive du phrasème de départ

Le cas figurant au tableau 7 montre, en particulier, que la reformulation excessive du sens exprimé par un phrasème peut déterminer la restitution erronée de sa signification. Cette traduction erronée relève, d'ailleurs, de la prise en compte du substantif « cause » et non pas du syntagme « état de cause ».

Français officiel	Italien officiel	Exemple n° 3 de solutions « apprenti » (traduction erronée)
(20) l'interrogatoire n'inclut pas les questions préliminaires posées par la police ou par une autre autorité répressive ayant pour but d'identifier la personne concernée, de	(20) non rientrano tra gli interrogatori le domande preliminari effettuate dalla polizia o da un'altra autorità di contrasto finalizzate a identificare l'interessato, a verificare il possesso di	(20) l'interrogatorio non include domande preliminari o altre domande di sicurezza poste dalla polizia o da altre autorità dello stato , aventi come obiettivo l'identificazione del soggetto, la verifica se

<p>vérifier si elle détient des armes ou de vérifier d'autres questions de sécurité similaires, ou d'établir s'il y a lieu d'ouvrir une enquête, par exemple lors d'un contrôle routier, ou d'un contrôle aléatoire de routine [...]</p>	<p>armi o ad accertare altre questioni analoghe relative alla sicurezza o a determinare se le indagini debbano essere avviate, ad esempio, nel corso di un controllo su strada o durante controlli periodici su base casuale [...]</p>	<p>quest'ultimo è in possesso di armi oppure stabilire l'apertura di un'indagine ad esempio il controllo stradale, oppure i controlli a sorpresa d'ordine quotidiano.</p>
--	--	--

Tableau 8 : Traduction erronée déterminée par une reformulation excessive et mal articulée sur le plan syntaxique

Ce dernier cas de traduction erronée, notamment le plus grave parmi ceux qui ont été enregistrés au cours de cette expérience, relève d'une restitution erronée (c'est-à-dire non équivalente sur le plan sémantique) du paragraphe entier. Dans cette traduction, on peut noter des erreurs qui concernent aussi bien la terminologie¹⁹ que la syntaxe²⁰.

On souligne que les ateliers de traduction proposés dans le cadre de la formation ici retenue ont compris également une étape de relecture des traductions produites et de commentaire, ayant pour but d'encourager le débat parmi les participants et le formateur autour des difficultés rencontrées en phase de traduction. Ce moment a présenté une grande utilité pédagogique car il a favorisé le déclenchement d'une réflexion méta-traductive qui a permis à chaque étudiant de retravailler et d'améliorer sa propre traduction.

Pour conclure, on peut affirmer que le constat des difficultés chez les apprentis traducteurs confirme aussi bien l'intérêt pédagogique que la complexité du genre discursif des directives européennes. Traduire une directive européenne demande, en effet, au moins trois ensembles de compétences : linguistiques, bien évidemment, juridiques (de spécialité), et rédactionnelles notamment appliquées au contexte institutionnel. L'aménagement de ces trois savoir-faire interdépendants s'articule autour de stratégies de traduction à adopter à un

¹⁹ Par exemple, la traduction de « autorité répressive » par « autorità dello stato ».

²⁰ Par exemple, la traduction de la phrase « ayant pour but [...] de vérifier si elle détient des armes » par « aventi come obiettivo [...] la verifica se quest'ultimo è in possesso di armi ».

macro-niveau et à un micro-niveau. Dans le paragraphe suivant, on présentera plus en détail la conception de ces deux niveaux de stratégies, dans le but de proposer comment la compétence stratégique propre à la pratique traduisante (PACTE 2011) pourrait être développée dans le cadre d'une expérience de formation en traduction spécialisée centrée sur les directives européennes. Il s'agit, plus précisément de la réflexion de nature pédagogique dont on a jeté les bases à l'occasion de l'expérience de formation ici décrite, et que l'on souhaite pousser plus loin dans le cadre de prochains cours de traduction spécialisée.

3.1. Les stratégies de traduction en matière de directives européennes

La présente section ne se réfère pas spécifiquement au flux de travail des traducteurs de l'Union européenne, c'est-à-dire aux méthodes et aux ressources professionnelles recommandées (pour l'emploi de termes, de sigles, des noms des institutions, ou bien pour le respect du style et des normes rédactionnelles), auxquelles on peut accéder à travers le portail de la Commission européenne²¹.

Tout comme anticipé dans l'introduction (cf. §1), cette contribution envisage présenter une première réflexion à vocation pédagogique qui a été développée sur la base de l'expérience de formation ici-décrite. Cette analyse se donne pour objectif de cerner les stratégies de traduction se révélant utiles pour apprendre à traduire une directive européenne en tant qu'objet d'une formation en traduction spécialisée. Pendant l'expérience didactique, on a notamment jeté les bases de cette approche, que l'on entend pousser plus loin dans le cadre de prochaines formations.

On se situe conformément aux approches traductologiques qui proposent une distinction fondamentale entre, d'un côté, une macro-stratégie, c'est-à-dire la stratégie globale issue d'une première phase de contextualisation de la tâche traductionnelle, apte à définir le projet de traduction, et de l'autre côté, les micro-

²¹ Ec.europa.eu, en ligne : https://ec.europa.eu/info/resources-partners/translation-and-drafting-resources/guidelines-translation-contractors/guidelines-contractors-translating-italian_en#language-specific-information

stratégies, c'est-à-dire les opérations de traduction qui, conformément à la macro-stratégie identifiée au préalable, se déroulent au niveau textuel et linguistique (Gambier 2008 : 77 ; Scarpa 2008 : 113). On propose, par conséquent, une possibilité d'adoption de cette conception « macro- et micro-stratégique », appliquée à la traduction d'une directive européenne, en tant qu'objet d'un parcours de formation en traduction spécialisée.

Aux fins de cette contribution, on conçoit la traduction comme une opération de médiation (Hatim et Mason 1990 ; Katan 2004) basée sur un processus de prise de décision contextualisé et cohérent (Durieux 2009). Appliquer des stratégies de traduction signifie, en effet, établir une suite de décisions visant la réalisation du transfert du texte de départ au texte d'arrivée. Nombreuses ont été en traductologie les taxonomies des stratégies de traduction envisagées (Newmark 1988 ; Chesterman 1997 ; Podeur 2008 ; Molina & Hurtado 2000 ; Nord 1997) pour résoudre les problèmes de traduction qui se présentent en correspondance de différents genres textuels (littéraire, publicitaire, technique etc.) ou bien pour faire face à des éléments linguistiques et/ou culturels précis (les noms propres ou les expressions idiomatiques, par exemple). Ces classements permettent une meilleure compréhension des difficultés traductionnelles qui résident dans les différents genres textuels, pourtant ils se limitent souvent à des analyses décontextualisées de ces problèmes afin de proposer des stratégies qui se veulent valables en l'absolu pour la résolution de chaque typologie de problème.

Cette réflexion prend en considération également les études traductologiques concernant spécifiquement le domaine de la traduction juridique et de ses stratégies (Bocquet 2008 ; Megale 2008 ; Šarčević 1997 ; Pietro-Ramos 2011).

On ne se limite pas, toutefois, aux études en matière de traduction juridique, car cette réflexion pédagogique se réfère au développement des compétences en traduction spécialisée, donc non exclusivement juridiques.

3.1.1. Traduire une directive européenne : la définition d'une macro-stratégie de traduction

Une directive européenne représente une ressource d'intérêt formatif dans le domaine de la traduction spécialisée en raison de ses caractéristiques linguistiques plurielles (cf. du § 2.1 au § 2.5) ainsi qu'en raison des spécificités propres au contexte institutionnel au sein duquel elle est produite. Il s'agit, en effet, d'un discours spécialisé (s'inscrivant dans le genre des discours législatifs) qui est conçu dans le sens d'une diffusion multilingue, supranationale. Ces traits linguistiques, discursifs et contextuels impliquent nécessairement une approche raisonnée (Delisle 2013) de la part du traducteur. Dans un contexte de formation, une telle approche peut être encouragée en guidant l'apprenant vers l'identification d'une stratégie de traduction qui découle des spécificités propres au contexte de production de la directive (une macro-stratégie). Sur la base de cette macro-stratégie, l'apprenant peut ainsi définir une série de prises de décision (des micro-stratégies) portant sur la caractérisation linguistique et discursive de ce genre textuel.

Pour définir la macro-stratégie nécessaire à la traduction d'une directive européenne, il faut tout d'abord situer ce document spécifique au sein du panorama des actes juridiques produits par l'Union européenne. Il s'avère notamment fondamental d'identifier le caractère contraignant des directives ainsi que l'objectif ultime de leur création, c'est-à-dire le rapprochement des législations nationales des États membres de l'Union. On souligne, par ailleurs, que la contextualisation est une opération pré-traductionnelle qui ne concerne pas seulement la mise en rapport du texte à traduire avec son contexte de production. Il faut également cerner les spécificités propres aux activités de traduction prévues dans un tel contexte. En d'autres termes, on contextualise aussi bien le texte de départ que le domaine traductionnel en question. Dans l'ordre, l'apprenant est guidé par le formateur dès le début du cours à répondre aux deux questions suivantes : qu'est-ce qu'une directive européenne ? Et, que signifie traduire pour l'Union européenne ? Cette démarche lui permet, notamment, de tisser le lien entre sa tâche traductionnelle et la politique de traduction de l'Union européenne. Concrètement, il s'agit de fixer trois points fondamentaux. Premièrement, et conformément à la politique de l'Union

européenne, il s'avère peu pertinent de faire référence à un « texte de départ » et à un « texte d'arrivée » car (tout en confirmant l'utilité de cette conception au plan opérationnel, comme évoqué dans le § 2.4), ce contexte multilingue précis se caractérise par une approche traductionnelle qui est axée sur une double équivalence : l'équivalence du degré de spécialisation entre les différentes versions linguistiques d'un texte donné, ainsi que l'équivalence de l'usage prévu pour ces versions linguistiques. Deuxièmement, ce qui en découle c'est notamment que les deux versions linguistiques d'un document doivent assurer la même fonction socio-communicative et la même valeur juridique vis-à-vis des États membres concernés. Enfin, il apparaît évident que dans un tel contexte, de communication institutionnelle multilingue à visée démocratique, le traducteur est censé assurer la clarté rédactionnelle des contenus qu'il produit, et en même temps contribuer à un meilleur niveau de clarté du document objet de sa traduction.

En guise d'exemple, une telle approche (centrée sur la contextualisation du processus de traduction d'une directive européenne) peut aider l'apprenti traducteur à identifier au sein du texte les éléments discursifs qui dépendent des conventions rédactionnelles propres aux directives. Ces derniers peuvent concerner, par exemple, l'articulation des différentes sections composant une directive, mentionnées au §2.5 : l'intitulé, les visas, les considérants, et les articles. La formulation discursive de chaque section répond, en effet, à des conventions rédactionnelles axées sur le principe de la cohésion textuelle de ce discours spécialisé. L'intitulé prévoit, par exemple, que l'on distingue par le moyen du format et de l'introduction d'un connecteur dédié (« relative au » – « relativa al ») la dénomination de la directive de son domaine d'application. Les visas impliquent le recours uniforme à des connecteurs logiques (« vu » en français, « visto » en italien ; « après » en français, « previa » en italien). Les considérants sont annoncés et formulés différemment par rapport aux articles qui les suivent. Le caractère figé de ces parties discursives conventionnelles peut

ainsi être distingué de ces contenus qui peuvent bénéficier d'une reformulation, au profit de la clarté du discours exprimé dans une autre langue de l'Union²².

3.1.2. Traduire une directive européenne : la définition des micro-stratégies de traduction

À partir de la définition de la macro-stratégie nécessaire à la traduction d'une directive européenne, le traducteur pourra cibler les priorités qui guideront ses choix de traduction de niveau local, c'est-à-dire au plan linguistique et discursif. En phase opérationnelle, ses priorités concerneront essentiellement : le degré de spécialisation du contenu (terminologie et phraséologie), l'adoption d'un registre conforme au caractère institutionnel du discours ainsi qu'aux exigences de clarté, simplicité et précision²³ requises par l'institution. Le défi principal pour l'apprenant sera d'assurer une mise en relation cohérente entre sa macro-stratégie et ses micro-stratégies, mais également de vérifier l'uniformité de ses micro-stratégies, adoptées pour résoudre de divers problèmes de traduction.

Cela peut concerner par exemple la nécessité de répéter certains termes ou phasèmes et la possibilité d'adopter des synonymes dans d'autres cas, sans créer d'ambiguïté dans le discours. En parcourant le texte de la directive dans ses deux versions linguistiques, on peut noter par exemple que le phasème « en vertu de » admet plusieurs traduisants en italien, dont le choix dépend aussi bien du substantif qui complète le phrasème ainsi que de sa collocation dans le

²² Si l'on considère le texte de la directive présentée au §3, il s'agit par exemple de la partie suivante : « En tout état de cause, les suspects ou les personnes poursuivies devraient, s'ils n'ont pas renoncé à ce droit, bénéficier de l'accès à un avocat pendant la procédure pénale devant une juridiction » qui bénéficie de cette reformulation dans le texte italien officiel : « In ogni caso, a indagati e imputati dovrebbe essere consentito di avvalersi di un difensore durante il procedimento penale dinanzi a una corte, qualora non abbiano rinunciato a tale diritto ». L'incise est déplacée en fin de phrase, rendant ainsi le texte italien plus clair et son discours plus fluide.

²³ Comme indiqué par la première ligne directrice du *Guide pratique commun* (2015 : 10), en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/content/techleg/KB0213228FRN.pdf> (consulté le 28 janvier 2019)

discours (en position initiale, ou interne), tout comme le montrent les exemples suivants :

(3) | **En vertu de l'article 82**, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la «coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union est fondée sur le principe de reconnaissance mutuelle des jugements et décisions judiciaires ».

(3) | **A norma dell'articolo 82**, paragrafo 1, del trattato sul funzionamento dell'Unione europea (TFUE), « la cooperazione giudiziaria in materia penale nell'Unione deve fondarsi sul principio del riconoscimento reciproco delle sentenze e delle decisioni giudiziarie ».

(12) | La présente directive définit des règles minimales concernant le droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures visant à exécuter un mandat d'arrêt européen **en vertu de la décision-cadre 2002/584/JAI** du Conseil du 13 juin 2002.

(12) | La presente direttiva stabilisce norme minime relative al diritto di avvalersi di un difensore nei procedimenti penali e nei procedimenti di esecuzione del mandato d'arresto europeo **ai sensi della decisione quadro 2002/584/GAI** del Consiglio, del 13 giugno 2002.

(50) | En outre, cela devrait s'entendre sans préjudice des dispositifs ou régimes nationaux concernant l'admissibilité des preuves et ne devrait pas empêcher les États membres de conserver **un système en vertu duquel** tous les éléments de preuve existants peuvent être produits devant une juridiction ou un juge.

(50) | Inoltre, ciò dovrebbe far salvi i sistemi o le norme nazionali in materia di ammissibilità delle prove e non dovrebbe impedire agli Stati membri di mantenere **un sistema in base al quale** possono essere prodotte davanti a un giudice tutte le prove esistenti.

En revanche, l'uniformité terminologique doit être assurée en correspondance de ces éléments terminologiques et phrastiques qui relèvent du domaine de spécialisation abordé ou du contexte institutionnel de l'Union européenne. Il s'agit par exemple, dans le premier cas, du terme « avocat » qui se traduit par « difensore » dans le cadre de cette directive ; dans le deuxième cas, il peut s'agir des éléments figées comme « État membre », « Stato membro » (où « État » et « Stato » demandent la majuscule).

En effet, il s'agit globalement d'un défi traductionnel complexe pour le traducteur professionnel, également. En comparant les deux versions linguistiques de la directive 2013/48/UE, on a remarqué qu'il existe quelques éléments

d'incohérence au sein de chaque texte. Dans le texte français, par exemple, on retrouve « proches » et « membres de la famille » pour se référer à ce qu'on traduit en italien par « familiari »²⁴, ce qui génère de l'ambiguïté dans le texte français, car justement l'emploi de ces deux termes pourrait signaler qu'il existe une différence sémantique implicite entre les deux. Dans le texte italien, on observe que le terme « reconnaissance mutuelle » est traduit dans la plupart des cas par « reciproco riconoscimento », mais parfois aussi par « riconoscimento reciproco », ce qui n'assure pas l'uniformité terminologique requise par le domaine considéré.

4. Conclusions et perspectives

L'objectif principal de cette analyse a été de souligner l'intérêt formatif des directives européennes en tant que ressources pour la formation en traduction spécialisée. Les directives européennes constituent un genre discursif de spécialité, qui se caractérise à la fois par la nature juridique de ses contenus et par le caractère institutionnel de son discours. En tant qu'objet de traduction, une directive européenne implique une prise en compte attentive de la part du traducteur d'une pluralité d'éléments, terminologiques, phraséologiques, rédactionnels etc. Une telle pluralité de défis traductionnels ne peut être gérée correctement qu'à la lumière d'une contextualisation de ce genre discursif représentatif de l'Union européenne en tant que « création du droit et [...] union par le droit » (Borchardt 2018 : 93). L'intérêt formatif d'une directive européenne, en situation d'enseignement/apprentissage de la traduction spécialisée, réside en particulier dans les traits identitaires dont elle est porteuse. Tout d'abord, une directive est l'un des actes juridiques contraignants qui constituent la législation européenne ; d'ailleurs, elle est un discours représentatif de l'Union européenne, notamment de son contexte institutionnel, supranational et multilingue, qui se caractérise par le principe de l'égalité des langues ; une directive est, enfin, un document politique qui présente une vocation démocratique car elle vise à discipliner de divers domaines d'intérêt commun pour les États membres, dans

²⁴ En français : « membres de la famille ».

le but de définir les « manières du vivre ensemble » (D'Iribarne 1989) au sein de l'Union européenne. En raison de ses identités multiples (juridique, institutionnelle et politique), une directive demande une démarche traductionnelle raisonnée qui nécessite d'une double approche : d'une macro-stratégie issue d'une étape de contextualisation, et de micro-stratégies appliquées aux difficultés traductionnelles posées par le texte. Pour conclure, on souligne qu'une directive européenne est également un objet représentatif du monde contemporain qui se caractérise par une conception supranationale et multilingue de ses différentes réalités (juridiques, institutionnelles, commerciales et sociales). C'est un genre discursif qui permet d'accéder à l'essence de la pratique traductive actuelle : une opération de communication multilingue (Guidère 2010) et de médiation interculturelle (Bassnett 2011).

Références bibliographiques

Arcaini, E. (2000) *Italiano e francese. Un'analisi comparativa*, collection Confronti linguistici éditée par Luca Serianni. Turin: Éditions Paravia Bruno Mondadori.

Bassnett, S. (2011) *The Translator as Cross-Cultural Mediator*, in Ed. *The Oxford Handbook of Translation Studies*, Oxford : Oxford University Press, en ligne : <http://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199239306.001.001/oxfordhb-9780199239306-e-008>

Biel, L. (2014) *Lost in the Eurofog. The Textual Fit of Translated Law*, Frankfurt am Main : Peter Lang, Series: Studies in Language, Culture and Society.

Biel, L. (2017) "Professional Realism in the Legal Translation Classroom: Translation Competence and Translator Competence", *Meta*, vol. 62, n° 3 : 648–651.

Bocquet, C. (2008) *La traduction juridique ; fondement et méthode*, Bruxelles : De Boeck, Collection Traducto.

Borchardt K-D. (2018), *The ABC of EU law*, EU publications, en ligne : <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5d4f8cde-de25-11e7-a506-01aa75ed71a1>

Chesterman A. (1997) *Memes of translation*, Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins Publishing Company.

Cornu G. (2005) *Linguistique juridique*, Paris : Montchrestien, Collection Domat droit privé.

Cosmai D. (2007) *Tradurre per l'Unione europea. Prassi, problemi e prospettive del multilinguismo comunitario dopo l'ampliamento a est*, deuxième édition, Milano : Hoepli.

D'Angelo, M. (2012) *Traduzione didattica e didattica della traduzione. Percorsi teorici, modelli operativi*, Urbino : Quattroventi, Collection L'officina del linguaggio.

D'Iribarne P. (1989) *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris : Seuil.

Delisle J. (1980) *L'analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa : Presses Universitaires d'Ottawa.

Delisle J. (2013) *La traduction raisonnée : Manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*, Ottawa : Presses universitaires d'Ottawa.

Durieux C. (2003), « Formation à la traduction spécialisée : approche documentaire », in *La Formation à la traduction professionnelle*, Presses de l'Université d'Ottawa, 93-108.

Durieux C. (2009) « Vers une théorie décisionnelle de la traduction », *Revue LISA/LISA e-journal*, Vol. VII – n°3 : 349-367.

Gambier Y. (2008) « Stratégies et tactiques en traduction et interprétation », in G. Hansen, A. Chesterman, H. Gerzymisch-Arbogast (éds.), *Efforts and Models*

in *Interpreting and Translation Research*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 63-82.

Gémar, J-C. (2002a) « Traduire le texte pragmatique », *ILCEA*, 11-38, en ligne : <https://journals.openedition.org/ilcea/798#quotation>

Gémar, J-C. (2002b) « Le plus et le moins-distant culturel du texte juridique. Langue, culture et équivalence », in *Meta*, vol. 47, n° 2 : 163-176.

Gile, D. (2005) *La traduction. La comprendre, l'apprendre*, Paris : Presses Universitaires de France, Collection « Linguistique nouvelle ».

Goffin, R. (1994) « L'eurolecte : oui, jargon communautaire : non » *Meta*, vol. 39, n° 4 : 636–642.

Grellet, F. (1991) *Apprendre à traduire*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, Collection « Outils et Méthodes ».

Guide pratique commun du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à l'intention des personnes qui contribuent à la rédaction des textes législatifs de l'Union européenne (2015), en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/content/techleg/KB0213228FRN.pdf>

Guidère M. (2010) « Les nouveaux métiers de la traduction », *Hermès, La Revue*, 2010/1 (n° 56) : 55-62, en ligne : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2010-1-page-55.htm>

Hatim, B. et I. Mason (1990) *Discourse and the Translator*, London: Longman.

Katan D. (2004) *Translating Cultures: An Introduction for Translators, Interpreters and Mediators*, London : Routledge.

Koskinen K. (2008) *Translating Institutions. An Ethnographic Study of EU Translation*, Manchester : St. Jerome.

Koskinen K. (2011) « Institutional translation », in Y. Gambier et L. Van Doorslaer (éds.), *Handbook of Translation Studies*, vol. 2, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, 55-60.

Ladmiral J.-R. (2017) « La traduction comme paradigme de l'écriture » in F. El Qasem et F. Plassard (éds.) *Traduire, écrire, réécrire dans un monde en mutation*, Revue internationale d'interprétation et de traduction FORUM, vol. 15, n°2, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 306-316.

Larose, R. (1998) « Méthodologie de l'évaluation des traductions », *Meta*, 43 (2) : 163–186.

Lavault-Olléon E. (1998) *Fonctions de la traduction en didactique des langues*, Paris : Didier Érudition.

Lavault-Olléon E. (2007) *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Bern, Peter Lang.

Le Bel E. (2006) « Traduire la phraséologie : réflexions méthodologiques et études de cas », in *RAEL* n°5 : 57-70.

Leoncini Bartoli A. (2016) *Guides de rédaction et traduction dans le cadre de l'Union européenne*, Roma : CISU.

Megale F. (2008) *Teorie della traduzione giuridica. Fra diritto comparato e «Translation Studies»*, Napoli : Editoriale scientifica.

Molina L. e A. Hurtado Albir (2002) « Translation Techniques Revisited: A Dynamic and Functionalist Approach », *Meta*, 47(4) : 498-512.

Moreau M. (2011) « La traduction juridique : un atout pour le droit, une chance pour la langue ? » in F. Argod-Dutard (éd.), *Le français et les langues d'Europe 3^e partie*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 271-280, en ligne : <https://books.openedition.org/pur/33086?lang=it>

Mortara Garavelli, B. (2001) *Le parole e la giustizia*, Torino : Einaudi.

Newmark P. (1988) *A textbook of translation*, London : Prentice Hall International.

Nord C. (1997) *Translating as a Purposeful Activity: Functionalist Approaches Explained*, London and New York : Routledge, édition 2018.

Osimo B. (2004) *Traduzione e qualità*, Milano : Hoepli.

PACTE (2011) « Results of the Validation of the PACTE Translation Competence Model: Translation Project and Dynamic Translation Index », in S. O'Brien (éd.) *IATIS*, Londres, en ligne :

http://grupsderecerca.uab.cat/pacte/sites/grupsderecerca.uab.cat.pacte/files/2011_PACTE_Continuum.pdf

Pecman M. (2005) « De la phraséologie à la traductologie proactive : essai de synthèse des fondements théoriques sous-tendant la recherche en phraséologie », *Meta*, 50(4).

Plassard F. (2007) *Lire pour traduire*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

Podeur J. (2008) *Jeux de traduction / Giochi di traduzione*, Napoli : Liguori Editore.

Poirier É. (2003) « Conséquences didactiques et théoriques du caractère conventionnel et arbitraire de la traduction des unités phraséologiques », *Meta*, 48(3) : 402-410.

Prieto Ramos, F. (2011) « Developing Legal Translation Competence: An Integrative Process-Oriented Approach », *Comparative Legilinguistics* 5 : 7-21.

Prieto Ramos, F. (2014) « International and supranational law in translation: from multilingual lawmaking to adjudication », *The Translator* : 313-331.

Rossari C. (1997) *Les opérations de reformulation : analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français-italien*, Berne : Peter Lang.

Šarčević, S. (1997) *New Approach to Legal Translation*, The Hague : Kluwer Law International.

Scarpa F. (2001) *La traduzione specializzata. Lingue speciali e mediazione linguistica*, Milano : Hoepli.

Scarpa F. (2008) *La traduzione specializzata. Un approccio didattico professionale*, Milano : Hoepli.

Xatara C. (2002) « La traduction phraséologique », *Meta*, 47(3) : 441–444.